

Règlement officiel du concours «Évadez-vous avec Golf Town» de Wilson

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER UN PRIX. UN ACHAT N'AMÉLIORERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. LES CHANCES DE GAGNER DÉPENDENT DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS ADMISSIBLES REÇUES.

1) ADMISSIBILITÉ: Le concours s'adresse uniquement aux résidents autorisés du Canada qui ont une adresse postale valide (pas de case postale) et qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence. Les employés d'Amer Sports Canada Inc. ou de Golf Town Limited (les «commanditaires») ou de leurs sociétés apparentées ou affiliées ou de leurs filiales ou agences de publicité et de promotion, ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint, père ou mère, frères ou sœurs, fils ou filles, et chacun de leurs conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence) et les membres du ménage de chacune de ces personnes, qu'ils soient apparentés ou non, ne sont pas admissibles. Nul là où la loi l'interdit.

2) COMMENT S'INSCRIRE: Aucun achat nécessaire. Le concours commence à 9 h, heure avancée de l'Est («HAE»), le 14 mai 2018 et se termine à 23 h 59 min 59 s (HAE) le 17 juin 2018 (la « période d'inscription »). Pour s'inscrire à ce concours, les participants doivent lire et accepter ces règlements officiels («règlements officiels»). L'accès au concours sera disponible dans tous les établissements Golf Town (une liste de magasins et des heures d'ouverture est disponible sur www.golftown.com). Limite d'une (1) inscription par personne, par domicile, par adresse courriel permise au cours de la période du concours. Les inscriptions doivent être reçues au plus tard 11 h 59 min 59 s (HAE) le 17 juin 2018. Les inscriptions automatisées ne sont pas permises. Toutes les inscriptions deviennent la propriété exclusive des commanditaires.

Il existe deux méthodes pour s'inscrire au concours. Chaque méthode offre la même chance de gagner.

(a) Méthode d'inscription en magasin: Pendant la période d'inscription, rendez-vous dans un des établissements participants de Golf Town et faites un essai des nouveaux fers C300 de Wilson. Après votre essai, en utilisant de la carte du concours fournie par un associé de Golf Town, visitez www.Golftown.com/ConcoursFR (version française) ou www.Golftown.com/ContestEN (version anglaise) pour remplir un bulletin de participation au concours en y inscrivant votre nom, vos adresses postale et électronique et tout autre renseignement requis.

(b) Méthode d'inscription écrite: Pendant la période d'inscription, écrivez votre nom, vos adresses postale et électronique et votre numéro de téléphone sur une fiche de 3 po x 5 po et envoyez-la par la poste à Wilson «

En vue d'être admissibles à gagner un prix au concours, les participants doivent faire faire un ajustement pour un bâton désigné en utilisant soit la méthode du rendez-vous en ligne, soit la méthode du rendez-vous en magasin. Quelle que soit la méthode utilisée (rendez-vous en ligne ou rendez-vous en magasin), le bulletin de participation doit être reçu au plus tard à 23 h 59 min 59 s, HNC, le 17 juin 2018.

(c) Méthode d'inscription par la poste: Pendant la période d'inscription, inscrivez votre nom, vos adresses postale et électronique et votre numéro de téléphone sur une fiche de 3 po x 5 po et envoyez-la par la poste à l'attention de Concours Évadez-vous avec Golf Town de Wilson, à Golf Town, 302 – 610 Applewood Crescent, Vaughan, Ontario L4K 0E3. L'inscription par la poste doit être oblitérée au plus tard le 17 juin 2018 et reçue au plus tard le 21 juin 2018. Toutes les méthodes pour s'inscrire offrent la même chance de gagner. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété des commanditaires, et ils ne seront pas retournés.

3) PRIX: LIMITE D'UN (1) BULLETIN DE PARTICIPATION PAR PERSONNE, PAR MÉNAGE ET PAR ADRESSE ÉLECTRONIQUE. Un (1) prix: Le prix consiste en ce qui suit: un billet d'avion aller-retour pour deux (2) personnes à partir d'un aéroport commercial important situé à proximité du domicile du gagnant du prix à destination de Reno, NV; un maximum de deux (2) nuits d'hôtel (occupation double standard) à Lake Tahoe, NV; un maximum de trois (3) jours de location d'une voiture ordinaire; et deux (2) laissez-passer quotidiens (séance d'entraînement ou partie en tournoi, à la discrétion du commanditaire) pour deux (2) jours au championnat de golf American Century Golf Championship 2018, qui est censé se dérouler du 10 au 15 juillet 2018 au Edgewood Tahoe Golf Course, Lake Tahoe (l'«événement»). Le commanditaire déterminera, à sa seule discrétion, la date et l'heure des éléments du prix, y compris le jour de l'admission. Valeur approximative au détail: 3 222 \$ CAN. La valeur réelle du voyage peut varier selon le point de départ et les fluctuations des tarifs aériens. Toute différence entre la valeur au détail approximative déclarée et la valeur réelle du prix ne sera pas attribuée. Aucune autre date de voyage n'est disponible. Les dates et dispositions précises du voyage sont sous réserve de la disponibilité. Le gagnant et son compagnon de voyage doivent suivre le même itinéraire. Si le gagnant est admissible, mais qu'il est mineur dans sa province ou son territoire de résidence, son compagnon de voyage doit être son père ou sa mère ou son tuteur légal. Un mineur peut accompagner le gagnant en tant que compagnon de voyage à condition que le gagnant soit son père ou sa mère ou son tuteur légal. Le père, la mère ou le tuteur légal du mineur doit l'accompagner en tout temps durant le voyage (y compris, mais sans s'y limiter, durant le vol, le séjour à l'hôtel et tous les événements liés au prix). Les compagnons de voyage doivent signer et retourner une autorisation de voyage avant qu'un billet ne puisse être émis.

4) RESTRICTIONS/CONDITIONS LIÉES AU PRIX: Le prix est non transférable. Si le prix n'est plus disponible, il n'y aura aucun remboursement en espèces ni aucune substitution de prix, sauf si le commanditaire en décide autrement à sa seule discrétion. Toute différence entre la valeur au détail approximative déclarée et la valeur réelle du prix ne sera pas attribuée. Le gagnant du prix et son compagnon de voyage doivent suivre le même itinéraire et doivent pouvoir voyager aux dates et heures déterminées par le commanditaire, faute de quoi ils doivent renoncer au prix, qui sera alors attribué à un autre gagnant (si le temps le permet avant la date prévue du voyage). Le gagnant du prix doit payer toutes les taxes imposables sur celui-ci. Le commanditaire choisit la compagnie aérienne et l'hôtel à son gré. Les repas, les pourboires, les frais de bagage, les frais accessoires d'hôtel et toutes les autres dépenses liées au voyage qui ne sont pas précisées aux présentes relèvent de la responsabilité exclusive du gagnant du prix. Le gagnant du prix et son compagnon de voyage doivent posséder les pièces d'identité ou documents de voyage nécessaires pour voyager (p. ex., permis de conduire valide aux États-

Unis, passeport émis par le gouvernement) et n'avoir aucune restriction les empêchant d'entrer aux États-Unis.

5) TIRAGE: Un maximum d'un (1) gagnant potentiel du prix sera tiré au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus pendant la période d'inscription. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 22 juin 2018 vers 14 h, HAE. Les chances de gagner dépendront du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus en combinant toutes les méthodes d'inscription. Avant d'être déclaré gagnant, chaque gagnant potentiel devra répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, mécanique ou autre, à une question d'habileté arithmétique en temps limité, administrée par téléphone à un moment convenu à l'avance. Si ce gagnant potentiel ne peut être joint par téléphone dans un délai raisonnable ou ne répond pas correctement à la question d'habileté, telle qu'elle est déterminée par le commanditaire à sa seule discrétion, cette personne pourrait être disqualifiée, et le commanditaire sélectionnera un autre gagnant potentiel parmi les bulletins de participation admissibles reçus pour ce tirage.

6) NOTIFICATION DES GAGNANTS/ATTRIBUTION DES PRIX: Le gagnant sera avisé par téléphone, courriel et/ou service de livraison rapide, et son nom sera annoncé sur les pages de médias sociaux de Wilson. Le gagnant devra remplir, signer, authentifier et retourner une déclaration d'admissibilité et d'exonération de responsabilité et, si cela est légal, une autorisation de publicité, et ce, dans le délai indiqué dans la notification de prix, faute de quoi le prix peut être annulé et attribué à un autre gagnant. Si les documents ne sont pas retournés en temps opportun, si le commanditaire n'arrive pas à communiquer avec le gagnant potentiel après des efforts raisonnables, ou si le gagnant ne peut pas voyager aux dates fixées par le commanditaire, le prix peut être annuel et remis à un autre gagnant. S'il est mineur, le compagnon de voyage doit voyager avec son père, sa mère ou son tuteur légal. Le compagnon de voyage, ou si celui-ci est mineur, son père, sa mère ou son tuteur légal, doit signer et renvoyer une exonération de responsabilité et, si cela est légal, une autorisation de publicité, avant que les documents de voyage ne soient émis.

7) AUTRES CONDITIONS: En participant au concours et/ou en acceptant un prix, les participants s'engagent à (a) se conformer au règlement officiel et aux décisions des juges et du commanditaire, lesquelles seront finales, et (b) exonérer, décharger et indemniser Wilson, Golf Town Limited, l'événement, et leurs sociétés apparentées, affiliées, filiales liées respectives, ainsi que leurs divisions, agences de publicité et de promotion et leurs employés, administrateurs et dirigeants respectifs (collectivement, « renoncataires »), à l'égard des réclamations, pertes, blessures ou dommages, y compris le décès, résultant de l'acceptation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix et/ou de la participation à des activités liées au prix ou à tout voyage connexe; et (c) permettre au commanditaire et/ou à ses mandataires d'utiliser le nom, les photos et/ou la ressemblance du gagnant ou de tout compagnon de voyage à des fins de promotion et de publicité sans compensation supplémentaire, sauf si cela est interdit par la loi. L'utilisation de méthodes d'inscription robotiques, automatiques, programmées ou similaires entraînera l'annulation d'office des inscriptions concernées. Toute tentative d'un participant ou de toute autre personne d'endommager délibérément un site Web ou d'entraver le fonctionnement légitime du concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et, si une telle tentative est faite, le commanditaire se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts auprès de son auteur dans toute la mesure permise par la loi. Le concours est régi par les

lois du Canada, qui est la juridiction pour la résolution des réclamations et différends. En cas de différend concernant l'identité de la personne qui soumet un bulletin de participation sous forme électronique, l'inscription sera réputée avoir été faite par la personne au nom de laquelle le compte de courrier électronique est enregistré. Le commanditaire et les renoncataires ne sont pas responsables si le voyage ou une partie du voyage ou de l'événement est annulé pour cause de mauvais temps ou reporté, ou s'il est annulé après l'émission des billets pour le prix pour quelque raison que ce soit, en tout ou en partie. Aucune compensation ne sera versée à la place du prix. Le commanditaire se réserve le droit de substituer un prix de valeur égale ou supérieure si le prix annoncé n'est pas disponible. Le prix n'est ni transférable, ni cessible, ni échangeable contre de l'argent.

8) LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ: Les renoncataires ne sont pas responsables des inscriptions en retard, égarées, illisibles, incomplètes, mal acheminées ou insuffisamment affranchies ou des inscriptions volées, ni des informations incorrectes ou inexacts, qu'elles soient causées par les utilisateurs du site Web ou par l'équipement ou la programmation associé au concours ou utilisé dans le cadre de celui-ci; de toute erreur technique ou humaine, omission, interruption, suppression ou défectuosité, de tout retard de fonctionnement ou de transmission, de toute défaillance de ligne de communication, de tout vol ou destruction ou accès non autorisé au site Web; de toute blessure ou de tout dommage aux participants ou aux ordinateurs de toute autre personne à cause de la participation au concours, ou du téléchargement de matériel du site Web ou de l'utilisation de celui-ci. Si, pour une raison quelconque, le concours ne peut avoir lieu comme prévu en raison d'une infection par un virus informatique, des bogues, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou toute autre cause qui, de l'avis du commanditaire, altère ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite du concours, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le concours et d'effectuer un tirage et de sélectionner un gagnant parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus avant que la mesure ne soit prise. En aucun cas, le commanditaire ou les renoncataires ne seront tenus responsables de tout dommage ou perte de quelque nature que ce soit, y compris les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs découlant de l'accès au site Web du concours ou de son utilisation, du téléchargement de documents dudit site ou de l'impression de ces derniers. Sans limiter la portée de ce qui précède, tout le contenu des sites est fourni « tel quel », sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de non-contrefaçon. Certains territoires de compétence peuvent ne pas autoriser les limitations ou exclusions de responsabilité à l'égard des dommages accessoires ou indirects, ou l'exclusion des garanties implicites, de sorte que certaines des limitations ou exclusions susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer. Consultez les lois locales pour connaître les restrictions ou conditions concernant ces limitations ou exclusions.

9) POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ: Les renseignements personnels (nom, numéro de téléphone et adresse courriel) que vous fournissez pour participer au concours seront (i) recueillis par Golf Town, (ii) utilisés pour communiquer avec les individus qui ont indiqués dans le sondage qu'ils voudraient être joint par le département du service à la clientèle de Golf Town et pour administrer le concours, communiquer avec les gagnants de prix et vérifier l'admissibilité et l'identité des gagnants de prix et pour aucune autre raison, et (iii) accessibles uniquement par les

employés des entités promotionnels directement impliqués dans le concours et les employés des commanditaires travaillant dans les départements de service à la clientèle ou d'opérations et ne seront pas divulgués à toute autre personne. En participant au concours, vous consentez au recueil, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements personnels par les entités promotionnelles à des fins d'administration du concours. Pour plus de détails au sujet de l'engagement des commanditaires envers la protection de votre confidentialité, veuillez consulter nos politiques en matière de confidentialité en ligne à <http://www.golftown.com/CustomerSupport.aspx?section=privacysecurity>.

10) LISTE DES GAGNANTS: Pour obtenir la liste des gagnants, envoyez une enveloppe-réponse adressée qui devra être reçue au plus tard le 30 septembre 2018 à: Wilson's "Power Trip" Sweepstakes Winner, 1 Prudential Plaza, 130 E. Randolph Street, Suite 600, Chicago, IL 60601.

COMMANDITAIRE: Le concours est commandité et administré par Golf Town, 302-610 Applewood Crescent Vaughan, Ontario L4K 0E3, Canada et Amer Sports Canada Inc., 10-2220 Dollarton Hwy, North Vancouver, BC V7H 1A8, Canada.